

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240923-002

du 23 septembre 2024

n°002

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (45) : JM. PETIT-CLAIR, A. PICHON, B.HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, A. GEORGES (suppléant P. GUÉNAIRE), H. COLIN, J. SABOURIN (suppléant B. FONTAINE), F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, L. BARBOTTIN, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

POUVOIRS (12) : F. MERY donne pouvoir à E. MICHEL
Y. TROUSSELLE donne pouvoir à D. CHAINE
C. PIAULET donne pouvoir à O. LANDREAU
Y. ERGÜL donne pouvoir à JP ABELIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à M. LAVRARD
H. PREHER donne pouvoir à T. BAUDIN
G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à E. AZIHARI
C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT
E. BAILLY donne pouvoir à C. CIBERT
J. BOISSON donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
J. ROY donne pouvoir à F. BONNARD.

EXCUSES (24) : B. BIET, D. CATHELIN, A. NOEL, P. BAZIN, P. BARAUDON, I. MIGUET, Y. TARTARIN, F. MERCHADOU, I. RABUSSIER, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, JP. CONTE, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), C. PEPIN, T. DAULARD.

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Désignation de représentants au comité de direction de l'office de tourisme de Grand Châtellerault**

L'article 5 des statuts de l'office de tourisme de Grand Châtellerault prévoit que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault est représentée au sein du comité de direction par 8 représentants élus par le conseil communautaire.

« Les délégués répondent aux critères suivants :

- Sont délégués de plein droit le vice-président en charge du tourisme et le vice-président en charge du développement des zones économiques
- Les 6 autres délégués sont désignés à raison de :
 - 1 délégué parmi les représentants de Grand Châtellerault
 - 1 délégué parmi les représentants des Vals de Gartempe et Creuse
 - 2 délégués parmi les représentants de Châtellerault
 - 1 délégué parmi les représentants du Lençloîtrais
 - 1 délégué parmi les représentants des Portes du Poitou.

Dans la mesure où l'un des délégués de plein droit est également représentant de l'une des trois communes précitées, il sera procédé à la désignation d'un représentant issu d'une autre commune de Grand Châtellerault. »

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20240923-002****du 23 septembre 2024****n°002****page 2/3**

Par délibération n°16 du 22 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les délégués suivants :

	Titulaires	Suppléants
Vice-président en charge du tourisme	Lucien JUGE (Scorbé-Clairvaux)	Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur)
Vice-président en charge du développement des zones économiques	Michel DROIN (Châtellerault)	Thomas BAUDIN (Châtellerault)
Représentant de Grand Châtellerault	Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)	Thierry TRIPHOSE (Mairé)
Représentant des Vals de Gartempe et Creuse	Yannick TARTARIN (La Roche Posay)	Pascal BERNARD (Vicq-sur-Gartempe)
Représentant de Châtellerault	Maryse LAVRARD (Châtellerault)	Béatrice ROUSSENQUE (Châtellerault)
Représentant de Châtellerault (proposition de confier ce siège à une autre commune touristique)	Jean-Marc AURIAULT (Angles-sur-l'Anglin)	Frédéric PIERRON (Lésigny-sur-Creuse)
Représentant du Lençloîtres	Isabelle RABUSSIER (Lençloître)	Martine GODET (Savigny-sous-Faye)
Représentant des Portes du Poitou	Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé-Saint-Romain)	Antoine BRAGUIER (Saint-Gervais-Les-3-Clochers)

Constatant la démission de Monsieur Jean-Marc AURIAULT de son mandat de maire de la commune d'Angles-sur-l'Anglin, et la situation de maires empêchés de Madame Martine GODET et Monsieur Frédéric PIERRON, il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et de deux suppléants au sein du premier collège.

Il est suggéré de désigner Monsieur Jean-Marie PETIT-CLAIR, maire de la commune d'Angles-sur-l'Anglin pour remplacer Monsieur Jean-Marc AURIAULT. Les candidatures pour les deux postes de suppléants pourront se manifester en séance.

* * * * *

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative à la désignation de délégués de l'office de tourisme intercommunal de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°22 du conseil communautaire du 22 novembre 2020 relative à la modification des statuts de l'office de tourisme intercommunal de Grand Châtellerault,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide,

- d'abroger la délibération n°22 du conseil communautaire du 22 novembre 2020 précitée,
- de procéder à un vote à main levée, à l'unanimité,
- de désigner au sein du premier collège de l'office de tourisme de Grand Châtellerault les représentants élus suivants :

	Titulaires	Suppléants

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20240923-002****du 23 septembre 2024****n°002****page 3/3**

Vice-président en charge du tourisme	Lucien JUGE (Scorbé-Clairvaux)	Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur)
Vice-président en charge du développement des zones économiques	Michel DROIN (Châtellerault)	Thomas BAUDIN (Châtellerault)
Représentant de Grand Châtellerault	Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)	Thierry TRIPHOSE (Mairé)
Représentant des Vals de Gartempe et Creuse	Yannick TARTARIN (La Roche Posay)	Pascal BERNARD (Vicq-sur-Gartempe)
Représentant de Châtellerault	Maryse LAVRARD (Châtellerault)	Béatrice ROUSSENQUE (Châtellerault)
Représentant de Châtellerault (proposition de confier ce siège à une autre commune touristique)	Jean-Marie PETIT-CLAIR (Angles-sur-l'Anglin)	Béatrice FONTAINE (Les Ormes)
Représentant du Lençloîtrais	Isabelle RABUSSIER (Lençloître)	Laurent ROY (Cernay)
Représentant des Portes du Poitou	Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé-Saint-Romain)	Antoine BRAGUIER (Saint-Gervais-Les-3-Clochers)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
Directeur Adjoint de la Direction des Affaires
Institutionnelles et Juridiques
Alexis ROUSSEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

